

SOSLH456/6

9243

(1940, 46)

A



V. D. 9243 : Subvention à la Conférence  
Internationale des Grands Réseaux  
électriques.-

Subvention au Comité National français de la  
Conférence Mondiale de l'Energie

<u>1938</u> (10.000 fr)	C.D. 9.1.40	34	VI
<u>1946</u> (50.000 fr)	C.A. 15. 5.46	17	IX
Lettre SNCF au Comité	24. 5.46		

Subvention au Comité National français de la Conférence Mondiale  
de l'Energie

Comité National Français de la Conférence  
Mondiale de l'Energie

Subvention

1946 (50.000 fr)

	C.A.	15.	5.46	17	IX
Lettre SNCF au Comité		24.	5.46		

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président  
du Conseil d'Administration

Paris, le 24 mai 1946

---  
D.961-1

- C O P I E -

Comme suite à la décision du Conseil  
du 15 mai 1946

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu demander, pour 1946, l'appui financier de la Société Nationale des Chemins de fer français en faveur du Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la S.N.C.F. a décidé de vous accorder à cet effet une subvention de 50.000 fr.

Cette somme sera payée incessamment par chèque à votre Comité par les soins de nos Services Financiers.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,  
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Président du Comité National Français  
de la Conférence Mondiale de l'Energie,  
112, Boulevard Haussmann - PARIS.-

QUESTION IX - Subvention pour 1946 au  
Comité National Français de la Conférence  
Mondiale de l'Energie.-

M. LE PRESIDENT rappelle que la S.N.C.F. a adhéré au Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie, qui groupe les organismes les plus représentatifs des industries françaises productrices ou consommatrices d'énergie et lui a accordé une subvention de 20.000 fr à l'occasion du Congrès Mondial de l'Energie tenu à Vienne en août 1938.

La Conférence vient de reprendre son activité, et le Comité National Français, qui évalue le montant des sommes nécessaires à son fonctionnement pour 1946 à 300.000 fr, a demandé à la S.N.C.F. une participation de 50.000 fr.

Eu égard à l'intérêt que présente l'activité du Comité pour le chemin de fer, il est proposé d'accorder ce concours.

Le Conseil accorde la subvention.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

-:-:-:-:-

Conseil d'Administration

---

Séance du 15 mai 1946

---

IX - Subvention pour 1946 au Comité National  
Français de la Conférence Mondiale de  
l'Energie

*[Signature]*

*[Signature]*

Société Nationale des  
Chemins de fer français

---  
Référence à rappeler :  
G 96 N° 45

Subvention pour 1946 au Comité National Français  
de la Conférence Mondiale de l'Energie  
-----

La S.N.C.F. a été informée que la Conférence Mondiale de l'Energie, dont le siège est à LONDRES, vient de reprendre son activité et que son Conseil International Exécutif, après s'être réuni à LONDRES en Novembre dernier, va tenir sa prochaine séance à PARIS les 29 et 30 Avril courant.

Le Président du Comité National Français de cet organisme se propose d'offrir aux membres du Conseil une réception répondant à celle qui a été faite précédemment par ses collègues britanniques à leurs hôtes étrangers.

Le Comité National Français, qui évalue le montant des ressources nécessaires à son fonctionnement pour 1946 à 300.000 frs, dont 125.000 frs pour la réunion des 29 et 30 Avril, a exprimé le vœu que la couverture de cette somme soit demandée aux organismes les plus représentatifs des industries françaises à l'étranger. A ce titre, une subvention de 50.000 frs est demandée à la S.N.C.F.

En raison de l'intérêt que présentent pour l'industrie ferroviaire les travaux du Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie, la S.N.C.F. a adhéré en 1938 à cet organisme qui groupe :

le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique,  
les Houillères nationales,  
la Chambre Syndicale des Forces hydrauliques,  
la Chambre Syndicale de l'Industrie du **Gaz**,  
la Chambre Syndicale de l'Industrie du Pétrole.

Elle a accordé une subvention de 20.000 frs en faveur du Congrès Mondial de l'Energie qui s'est tenu à VIENNE du 25 Août au 2 Septembre 1938.

La S.N.C.F. est intéressée à la manifestation prévue à PARIS en tant que producteur et surtout consommateur d'énergie

sous toutes ses formes.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder au Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie une subvention de 50.000 frs pour l'exercice 1946.

(s) VAGOCNE.

Extrait du P.V. de la séance du Comité de Direction  
du 9 janvier 1940

QUESTION VI - Subvention au Comité  
National Français de la Conférence Mondiale  
de l'Energie (10.000 fr).

P.V. COURT

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises.

STENO p. 34.

M. FILIPPI.- Il s'agit de prendre notre part du dépassement de la dépense faite par le Comité National Français pour l'organisation de la Conférence Mondiale de l'Energie qui s'est tenue à Vienne en août 1938. Il paraît difficile de refuser cette subvention, car la S.N.C.F. fait partie de ce Comité National et s'y trouve déjà dans une situation privilégiée, <sup>puisque</sup> ~~car~~ elle est dispensée des cotisations auxquelles sont astreints les autres membres participants. De plus, elle a accepté de prendre part au Congrès de Vienne.

M. ARON.- J'avais essayé de dissuader les fonctionnaires du Ministère des Travaux Publics d'assister à ce Congrès, qui s'est tenu à Vienne quelques mois après l'Anschluss. Le dépassement de la dépense tient d'ailleurs sans doute à la substitution du mark à la couronne.

M. FILIPPI.- Mais la S.N.C.F. y a envoyé quelques-uns de ses hauts fonctionnaires, et il nous a paru difficile de refuser l'aide qui nous est demandée. J'en ai longuement

discuté avec M. le Directeur Général et avec les services de M. LECLERC du SABLON, et nous avons été d'accord pour réduire au minimum le montant de notre participation. J'ai proposé en outre de bien spécifier au Comité National que cette subvention complémentaire de 10.000 fr est attribuée pour couvrir le reliquat des dépenses engagées à l'occasion du Congrès de Vienne et qu'elle revêt par suite un caractère exceptionnel.

D'ailleurs, la notice qui vous est soumise fait bien état, in fine, de notre volonté de ne pas nous engager pour l'avenir.

M. GRIMPRET. - Nous n'avons pas à nous occuper des dépenses supplémentaires qui ont pu être faites à l'occasion de ce congrès, et j'estime que la dernière phrase du rapport que vous nous signalez est plus dangereuse qu'utile, encore qu'elle ait été insérée dans un louable esprit d'économie. En fait, elle nous conduit à reconnaître le bien-fondé des dépenses supplémentaires et à admettre que nous devons en prendre une partie à notre charge.

Or, nous n'avons pas à entrer dans de telles considérations. Le Comité National a établi le budget du congrès comme il l'entendait et ne nous l'a pas soumis. Si, par la suite, il a dépassé largement les crédits qu'il avait prévus, nous ne pouvons en être rendus responsables et nous considérer comme étant engagés à couvrir une partie de ces dépenses supplémentaires.

M. FILIPPI. - N'oubliez pas que nous sommes membres du Comité Nationale de la Conférence Mondiale. Or, ce Comité a des dépenses annuelles auxquelles nous ne participons pas.

En introduisant dans le rapport la phrase que vous incriminez et qui m'a paru nécessaire, j'ai voulu marquer notre volonté de continuer, comme par le passé, à ne pas prendre en charge une partie des dépenses annuelles dudit Comité.

M. GRIMPRET. - Qu'entendez-vous par payer une cotisation ?

M. FILIPPI. - Pour couvrir les dépenses annuelles du Comité, les organismes qui en font partie payent une cotisation déterminée. Nous devrions, de ce fait, et en raison de notre adhésion à ce Comité, verser une cotisation annuelle. Or, nous en sommes dispensés et nous ne l'avons jamais payée.

M. GRIMPRET. - Les congrès de cette nature se multiplient et leur utilité reste très hypothétique.

M. FILIPPI. - Nous avons estimé par ailleurs qu'il était utile, pour la S.M.C.F., de prendre part à ce Congrès, et c'est pourquoi il nous paraît difficile maintenant de refuser toute participation aux dépenses supplémentaires motivées par cette réunion internationale.

M. LE BESNERAIS. - Nous ne pouvons pas, étant donné l'importance de la S.M.C.F. en la matière, ne pas faire partie de ce Congrès.

M. GRIMPRET. - Toute subvention accordée pour l'organisation d'un Congrès revêt, de par sa nature et son objet, un caractère forfaitaire. Nous ne pouvons donc nous considérer comme engagés à participer aux dépenses supplémentaires.

M. LE BESNERAIS. - Nous ne sommes pas engagés en droit, mais nous le sommes moralement.

M. GRIMPRET. - Ce n'est pas mon avis.

M. LE BESNERAIS.- Si nous ne voulons pas donner une subvention complémentaire, il ne nous reste plus qu'à nous retirer du Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie. Il est difficile, en effet, d'admettre que nous acceptions de participer à un Congrès et que nous refusions de payer notre quote part dans le dépassement des dépenses prévues.

M. GRIMPET.- Il est dit à la page 1 de la note : " Sollicitée par les organisateurs (du Congrès) pour une subvention de 20.000 fr, la S.N.C.F. décida de limiter toutefois son concours financier à 10.000 fr." Il semble bien résulter de cette phrase que notre concours était forfaitaire.

M. LE BESNERAIS.- Nous pensions que les dépenses seraient moindres qu'elles n'ont été. Je reconnais qu'en droit, nous pouvons refuser la subvention qui nous est demandée.

M. GRIMPET.- Non seulement en droit, mais du point de vue de la simple correction.

M. LE PRESIDENT.- Qu'est-ce que ce Comité National ?

M. LE BESNERAIS.- Il comprend: le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique; la Chambre Syndicale des Forces hydrauliques, le Syndicat du Gaz et le Comité des Houillères.

M. BOUFFANDEAU.- Est-ce que les dépenses ont été payées en fait ?

M. FILIPPI.- Oui, ~~parce que~~ tous les autres membres du Comité ont versé les sommes supplémentaires qui leur ont été demandées. C'est une affaire que je discute personnellement avec M. LECLERC du SABLON depuis 6 ou 7 mois.

M? LE PRESIDENT - Quel est l'avis du Commissaire ~~de vous rappeler que nous ne sommes pas engagés en droit~~ du Gouvernement ?

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- Je m'en remets au vote du Comité.

M. AUCH.- Je ne fais pas d'objection, mais je continue à regretter l'octroi de telles subventions.

M. DOUTRILLIER.- Je suis un peu gêné pour exprimer mon avis, étant donné la position prise par M. le Président GRIMPET.

M. LE PRESIDENT.- Le rejet de cette subvention risque de nous mettre dans une situation délicate vis-à-vis du Comité National.

M. FILIPPI.- Je crois que ce serait extrêmement décevant à l'égard des autres membres de ce Comité. Nous allons les obliger à payer à notre place le reliquat des dépenses occasionnées par un Congrès auquel nous avons participé sans hésitation et dans notre intérêt

En 1938, le Comité nous avait sollicités pour une subvention de 20.000 fr. Nous avons trouvé ce chiffre trop élevé et nous l'avons ramené à 10.000 fr. Or, cette somme s'est révélée insuffisante et le Comité nous demande de verser les 10.000 fr restants. Après en avoir discuté pendant 7 mois avec M. LECLERC du SABLON, j'ai considéré qu'il était de notre intérêt de ne pas refuser.

M. LE PRESIDENT.- Puisqu'un refus est de nature à gêner les rapports du Directeur Général avec le Comité National et les Membres qui en font partie, je crois qu'il est préférable d'accepter les propositions qui nous sont soumises.

M. GRIMPET.- Dans ces conditions, je me rallie, pour ne pas créer de difficultés.

M. LE PRESIDENT.- Les propositions sont adoptées.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

---

Comité de Direction

---

Séance du 9 janvier 1940

---

VI - Subvention au Comité National Français  
de la Conférence Mondiale de l'Energie  
(10.000 fr).

Conformément aux dispositions de la lettre ministérielle du 18 octobre 1938, dont il a été donné copie le 2 décembre 1938, cette affaire sera inscrite à un paragraphe spécial de l'ordre du jour de la séance du Comité de Direction du 9 janvier 1940.

2 janvier 1940.

Société Nationale  
des  
Chemins de fer français

Le 27 décembre 1939

-----  
96 n°2260  
D. 961/1  
-----

RAPPORT AU COMITÉ

-----

En raison de l'intérêt que présentent pour l'industrie ferroviaire les travaux du Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie, dont le siège est 54 avenue Marceau à Paris, la S.N.C.F. a décidé en janvier 1938 d'adhérer à cet organisme qui groupe :

- le Syndicat des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique;
- la Chambre Syndicale des Forces hydrauliques;
- le Syndicat du Gaz;
- le Comité des Houillères.

En février 1938, la S.N.C.F. a été saisie par le Comité National d'une demande de subvention destinée à lui permettre d'organiser la participation française au Congrès Mondial de l'Energie qui devait se tenir à Vienne du 25 août au 2 septembre. Cette manifestation présentait pour les chemins de fer un intérêt tout particulier puisque l'une de ses sections était consacrée à l'étude des problèmes concernant la traction électrique des locomotives à voie normale. C'est ainsi que 19 rapports ont été rédigés sur cette question, parmi lesquels 4 ont été établis par de hauts fonctionnaires de la S.N.C.F.

Sollicitée par les organisateurs pour une subvention de 20.000 francs, la S.N.C.F. décida de limiter toutefois son concours financier à 10.000 francs.

Mais en avril 1939, le Président du Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie nous a fait connaître que

.....

les prévisions budgétaires établies lors du Congrès de Vienne avaient été largement dépassées par suite notamment du nombre et de la longueur des rapports et que son Groupement avait à faire face, pour 1939, aux dépenses supplémentaires de la session de Vienne.

Le Comité National ne disposant d'aucune réserve s'est trouvé dans l'obligation de faire appel aux 5 groupements participants, à raison de 20.000 francs pour chacun des 4 Syndicats précités et 10.000 francs à la S.N.C.F.

En raison de l'engagement pris l'an dernier par la S.N.C.F. à l'égard du Congrès de Vienne, il paraît difficile de refuser au Comité National une aide qui vient par ailleurs de lui être accordée par les 4 Syndicats participants.

Dans ces conditions, il est proposé au Comité de Direction d'allouer au Comité National Français de la Conférence Mondiale de l'Energie une subvention complémentaire de 10.000 francs en marquant nettement qu'elle est attribuée pour couvrir le reliquat des dépenses engagées à l'occasion du Congrès de Vienne et qu'elle revêt un caractère exceptionnel.

signé : VAGOGNE